

COMMISSION Secteur SANTERRE

Réunion du jeudi 24 avril 2025

Présents : GRAIN Roland - DEBEAUV AIS Jean-François - LEFEBVRE Pascal

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 2 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à wleclercq@somme.fff.fr).

- **Coupes Seniors du Santerre :**

La commission homologue le dernier résultat du 2^{ème} tour du Challenge Guéant qui n'a donné lieu à aucune contestation.

MOREUIL SC 3 - MONCHY LAGACHE OL 2 2 - 2 TaB 5-4

La commission homologue les résultats des rencontres disputées des ¼ de finales du Challenge Fromentin et ceux du Challenge Guéant qui n'ont donné lieu à aucune contestation.

- **Résultats :**

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

¼ de finale du dimanche 30 mars 2025

HARBONNIERES SC 1 - ERCHEU RC2 1 2 - 1
BRAY S/SOMME AAE 1 - PERONNE ECACF 3 5 - 2

Étaient exempts : CERISY AS 2 et PAYS NESLOIS AS 3

CHALLENGE GUEANT SENIORS

¼ de finale du dimanche 30 mars 2025

LICOURT ES 2 - HEUDICOURT AS 1 2 - 2 Tab 9-8
ESTREES MONS FC 2 - HARBONNIERES SC 2 2 - 0

¼ de finale du dimanche 20 avril 2025

MOREUIL SC 3

- SAILLY SAILLISEL US 2

2 - 1

Rappel : la rencontre de ¼ de finale suivante aura lieu :

➤ le **jeudi 1er mai à 15h00**

CARTIGNY US 1 - HANGEST EN SANT US 2

La commission procède au tirage des 1/2 finales des Challenges Fromentin et Guéant

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

Les rencontres suivantes auront lieu le **jeudi 08 mai à 15h00**

HARBONNIERES SC 1 - CERISY AS 2

PAYS NESLOIS AS 3 - BRAY S/SOMME AAE 1

CHALLENGE GUEANT SENIORS

La rencontre suivante aura lieu le **jeudi 08 mai à 15h00**

CARTIGNY US 1 ou HANGEST EN SANT US 2 - LICOURT ES 2

La rencontre suivante aura lieu le **jeudi 08 mai à 17h00**

MOREUIL SC 3 - ESTREES MONS FC 2

3 arbitres par rencontre, frais d'arbitrage à la charge des deux clubs.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFÉRIEURE.

a) Si l'équipe supérieure joue un match officiel le même jour ou le lendemain.

Sont autorisés au maximum à figurer sur la feuille de match deux joueurs ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure.

b) Si l'équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Aucun joueur ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match.

c) Par ailleurs, pour les ½ Finales et Finales,

Aucun joueur ayant participé à la rencontre officielle précédente d'une équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match, que celle-ci joue ou ne joue pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courier Electronique ou par fax, avec en-tête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / wleclercq@somme.FFF.fr / 03 22 89 80 26), avec copie à Pascal Lefebvre : pascal80.lefebvre@orange.fr

- **Coupes Jeunes du Santerre :**

La commission homologue les résultats des rencontres disputées du 1^{er} tour des Challenge Fromentin U18 et CTI U15 qui n'ont donné lieu à aucune réclamation.

- **Résultats :**

CHALLENGE Michel FROMENTIN U18

1^{er} tour du **samedi 05 avril**

MOISLAINS USCF 1 U17 - CHAULNES AAE 1 U17 2 - 1

En raison de la journée de championnat U18 D2, la rencontre suivante aura lieu le
samedi 19 avril à 16h30

ALBERT USOAAS 2 U18 - STE EMILIE EPEHY ES 1 U18 3 - 0 F

Étaient exempts : ALBERT USOAAS 1 U18 MOREUIL SC 1 U18
ESTREES MONS FC1 U18 PERONNE ECACF 1 U17
MONTDIDIER AC 1 U17 ENT. USRN MARCHELEPOT 2 U17

CHALLENGE SANTERRE CTI U15

1^{er} tour du **samedi 05 avril**

**ENT HANG-PLESS-MOREU 1 U15 - PERONNE ECAFC 2 U15 2 - 1
HAM US 1 U15 - ROYE-NOYON US 2 U15 3 - 0 F**

1^{er} tour du **mercredi 16 avril**

ROYE-NOYON US 3 U14 - CHAULNES AAE 1 U15 2 - 6

1^{er} tour du **lundi 21 avril**

ALBERT USOAAS 1 U14 - MONTDIDIER AC 1 U14 1 - 2

ROYE-NOYON US 1 U15 - ROSIERES US 1 U15 3 - 0 F
PAYS NESLOIS AS 2 U14 - PERONNE ECAFC 1 U15 0 - 9

Étaient exempts : PAYS NESLOIS AS 1 U15 et ENT. SAILLY/CARTIGNY 1 U15

La commission procède au tirage des 1/4 finales du Challenge Fromentin U18 et
Challenge CTI U15

CHALLENGE Michel FROMENTIN U18

La rencontre suivante aura lieu le **jeudi 08 mai à 14h30**

Match 1 MOREUIL SC 1 U18 - PERONNE ECACF 1 U17

Les rencontres suivantes auront lieu le **jeudi 08 mai à 15h00**

Match 2 ALBERT USOAAS 1 U18 - ALBERT USOAAS 2 U18

Match 3 ENT. USRN MARCHELEPOT 2 U17 - MOISLAINS USCF 1 U17

Match 4 MONTDIDIER AC 1 U17 - ESTREES MONS FC1 U18

CHALLENGE SANTERRE CTI U15

Les rencontres suivantes auront lieu le **jeudi 08 mai à 15h00**

Match 1 ENT. SAILLY/CARTIGNY 1 U15 - PAYS NESLOIS AS 1 U15

Match 2 PERONNE ECAF 1 U15 - HAM US 1 U15

Match 3 CHAULNES AAE 1 U15 - ROYE-NOYON US 1 U15

En raison du match de championnat U15 D2, la rencontre suivante aura lieu le
mercredi 15 mai à 18h00

Match 4 MONTDIDIER AC 1 U14 - ENT HANG-PLESS-MOREU 1 U15

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant
d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFÉRIEURE.

a) Si l'équipe supérieure joue un match officiel le même jour ou le lendemain.

Sont autorisés au maximum à figurer sur la feuille de match deux joueurs ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure.

b) Si l'équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Aucun joueur ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match.

c) Par ailleurs, pour les ½ Finales et Finales,

Aucun joueur ayant participé à la rencontre officielle précédente d'une équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match, que celle-ci joue ou ne joue pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec en-tête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / wleclercq@somme.FFF.fr / 03 22 89 80 26), avec copie à Pascal Lefebvre : pascal80.lefebvre@orange.fr

La commission procède au tirage des 1/2 finales du Challenge Fromentin U18 et Challenge CTI U15

Les rencontres suivantes auront lieues à une date communiquée ultérieurement et sont susceptibles de se dérouler en semaine conformément au règlement des coupes du secteur Santerre

CHALLENGE Michel FROMENTIN U18

Vainqueur **Match 1** - Vainqueur **Match 2**

Vainqueur **Match 4** - Vainqueur **Match 3**

CHALLENGE SANTERRE CTI U15

Vainqueur **Match 4** - Vainqueur **Match 2**

Vainqueur **Match 1** - Vainqueur **Match 3**

3 arbitres par rencontre, frais d'arbitrage à la charge des deux clubs.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFÉRIEURE.

a) Si l'équipe supérieure joue un match officiel le même jour ou le lendemain.

Sont autorisés au maximum à figurer sur la feuille de match deux joueurs ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure.

b) Si l'équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Aucun joueur ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match.

c) Par ailleurs, pour les ½ Finales et Finales,

Aucun joueur ayant participé à la rencontre officielle précédente d'une équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match, que celle-ci joue ou ne joue pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec en-tête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / wleclercq@somme.FFF.fr / 03 22 89 80 26), avec copie à Pascal Lefebvre : pascal80.lefebvre@orange.fr

**Le Secrétaire de séance
LEFEBVRE Pascal**

